

# LE PETIT CAMBONNAIS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAMBON

OCTOBRE 2022 - N° 58



## Votre mairie

### Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h

Mercredi : 8h30 - 12h00

Tél : 05 63 53 00 00

Email : Le secrétariat : [secretariat@mairiedecambon.fr](mailto:secretariat@mairiedecambon.fr) - vos élus : [elus@mairiedecambon.fr](mailto:elus@mairiedecambon.fr)

Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

Page Facebook : [www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi](https://www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi)

# ÉDITO

C'est avec une météo presque estivale que les petits cambonnais et les associations cambonnaises ont fait leur rentrée. Une rentrée « normale », enfin !



Au forum des associations, le premier samedi de septembre, une dizaine d'associations sont venues se présenter et accueillir de nouveaux adhérents dans une très bonne ambiance. Mi-septembre, c'est la « Journée Nature Propre » qui a mobilisé nombre d'enfants de l'école et leurs familles pour ramasser une centaine de kilogrammes de déchets sur nos routes et chemins, contribuant ainsi à la propreté de notre commune.

Le projet de construction du centre de loisirs avance, le choix du cabinet d'architectes a été validé au cours du dernier conseil municipal. Un comité de travail composé d'élus et de parents d'élèves va être mis en place en parallèle pour travailler sur le projet de création d'une aire de jeux dans le village.

Les aléas climatiques que nous venons de vivre cet été, ont pu engendrer des dégradations de votre habitation. La commune va demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cet épisode de sécheresse exceptionnelle. C'est pour cela que nous avons besoin d'un recensement le plus exhaustif possible.

Cet automne, nous a donné des journées douces et ensoleillées et j'espère que malgré l'augmentation du coût de l'énergie et le climat social tendu, vous profiterez d'une belle fin d'année.

Bonne lecture !

## DANS CE NUMÉRO :

*Conseil municipal*  
- 3 - 4 - 5

*École*  
- 5 -

*Environnement*  
- 6 -

*Le coin des associations*  
- 7 - 8 - 9 -

*Ensemble pour Cambon*  
- 9 -

*La vie à Cambon*  
- 10 -

*Philippe Granier*

## Séance du 10 octobre 2022

**Présents** : L. ALBERICI, K. BIZOUARD, P. CALVET, I. CAYRAC, C. CHOLLET-GODARD, C. FABRIES, N. GALLIET, P. GRANIER, S. LAURENS, V. PALAFFRE, C. PERLIN, COCQUART, J.P. PRADEL, J.P. RAYSSAC, M. TERRAL.

**Excusés** : D. ALBERT, F. BONTON, V. GAYRAL, A. HUC, J.M. NESEN.

### *Décisions du maire*

- Monsieur le Maire a accepté le devis de la société Glastint pour la protection solaire sur vitrage de la cantine pour un montant de 2 790 € TTC.
- Monsieur le Maire a accepté le devis de l'entreprise Adequat pour l'achat d'une table en bois pour un montant de 706,80 € TTC.
- Monsieur le Maire a accepté le devis de la régie de quartier de l'Albigeois pour le sablage et la mise en peinture des rambardes du stade pour un montant de 5 276,96 € TTC.
- Monsieur le Maire a accepté le devis de l'entreprise Manutan pour l'achat d'un chariot armoire de rangement pour le judo pour un montant de 286,80 € TTC.

### *Concours de maîtrise d'œuvre*

Pour réaliser la construction du nouveau centre de loisirs, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé. Lors du conseil municipal du 27 juin 2022, trois équipes ont été retenues pour la phase 2. Ces trois candidats ont remis leurs offres techniques et financières. Les concepteurs devront proposer une réponse à la définition architecturale, l'organisation spatiale et fonctionnelle suivant le schéma d'organisation fonctionnelle, les fiches espaces, et les tableaux de surfaces établis dans le programme, les choix constructifs et d'équipements techniques pour atteindre les objectifs fixés en termes

de performance énergétique et environnementale ainsi que de confort d'usage. Les concepteurs réaliseront les études de projet et le suivi des travaux. Après discussion et examen des offres, le conseil municipal retient le cabinet Mutiko.

### *Convention École et Cinéma*

Monsieur le Maire Propose au conseil municipal de renouveler la convention avec l'association « MEDIA TARN » Dans le cadre de la politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public, politique initiée par les Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, le Département du Tarn, la Direction régionale de l'action culturelle Occitanie et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale. La présente convention définit l'engagement de la commune à participer aux coûts de gestion et d'organisation de l'opération « École et Cinéma », opération mise en œuvre au profit des élèves de l'école de la Commune. La commune prendra en charge le coût de cette prestation s'élevant à 1.50 € par élève/an. Ce concept propose 4 projections par an pour les 118 enfants inscrits à ce programme éducatif. Cette contribution financière est annuelle. Il conviendra d'inscrire cette dépense au BP 2023.

### *Cession de parcelle*

M. V. Combes a proposé d'acheter la parcelle AL 155 correspondant à la partie boisée de l'espace vert du lotissement les trois Rivières. Pour cela, il a recueilli l'accord de l'ensemble des propriétaires du lotissement. Le conseil municipal accepte de céder la parcelle AL 155 à M et Mme Combes pour le montant estimé par Les domaines à 400 €.

### *RGPD et délégué protection des données*

Lors du conseil municipal du 28 novembre 2018, le conseil municipal a désigné l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme délégué à la protection des données et signé un contrat de service pour la collectivité soit en conformité RGPD. Différents contretemps opérationnels ont empêché l'ADM d'évoluer au rythme souhaité (problème de ressources et COVID). Le conseil d'administration a souhaité augmenter le contrat d'une équivalente à la durée durant laquelle le service n'a pas pu être assuré sans impact financier afin que la prestation puisse être honorée. Pour cadrer cela, une nouvelle convention sera signée.

### *Nomenclature budgétaire et comptable*

Élaborée en 2015 dans le cadre de la création des métropoles, l'instruction budgétaire et comptable M57 constitue le référentiel comptable le plus avancé en termes de qualité comptable. La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional). Elle permet en outre de poursuivre le mouvement de convergence vers les règles du plan comptable général applicable au secteur privé sous réserve des spécificités de l'action publique. La M57 est porteuse de simplification administrative en ce qu'elle vise à l'abrogation des autres instructions budgétaires et comptables : M14 pour les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), M52 pour les départements et la M71 des régions. Le référentiel M57 sera obligatoire à compter du 1er janvier

2024 pour toutes les catégories de collectivités locales. Les collectivités qui le souhaitent peuvent opter pour une mise en œuvre anticipée dès le 1er janvier 2023.

La norme M57, comme la M14, prend en compte la spécificité des collectivités de petite taille en prévoyant des règles budgétaires allégées pour les collectivités de moins de 3 500 habitants. Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de Cambon son budget principal. Le déploiement de la nouvelle nomenclature comptable M57 dans les communes du territoire sera piloté par le service commun finances de la communauté d'agglomération. Toutefois, ce travail de déploiement nécessite également l'intervention technique de l'éditeur de logiciel, la société CIRIL. Le coût de ces prestations est pour l'ensemble des communes 25 368 € TTC. Le coût du passage en M57 pour la commune de Cambon sera donc de 634 € TTC.

Il est proposé d'approuver le passage de la commune de Cambon à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et l'avenant à la convention d'exploitation et de maintenance des logiciels CIVIL NET finances et ressources humaines.

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023. Le conseil municipal approuve le passage de la commune à la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du budget primitif 2023, approuve le projet d'avenant à la convention d'exploitation et de maintenance des logiciels CIVIL NET finances et ressources humaines et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### *Taxe d'aménagement*

La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle permet de financer des équipements publics (réseaux, voiries) dont vont bénéficier les futures constructions. Elle a été créée au 1er mars 2012 en remplacement de la taxe locale d'équipement. L'institution de la taxe d'aménagement est liée à la compétence urbanisme et droit des sols. Cette taxe est perçue par la commune depuis 2012. Son produit s'élève à 21 788,14 € en 2021. L'article 109 de la loi de finances initiale pour 2022 rend obligatoire le reversement de la taxe d'aménagement entre communes percevant la taxe et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont elles sont membres, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences respectives.

Le conseil communautaire, qui s'est réuni le 27 septembre dernier, a retenu une répartition en fonction de la proportion des investissements communaux et intercommunaux constatée sur la période 2014-2020 : 60% pour les communes et 40% pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois. La nouvelle règle de partage de la taxe d'aménagement est d'application immédiate, pour l'ensemble des recettes perçues par les communes à partir du 1er janvier 2022. Elle crée une dépense d'investissement pour les communes et une recette d'investissement nouvelle pour l'intercommunalité. Les reversements de taxe d'aménagement interviendront avec un an de décalage, pour la première

fois en 2023 sur la base des recettes encaissées par les communes en 2022. Pour ne pas pénaliser les communes membres de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, un mécanisme de compensation sera mis en place. Celui-ci prendra la forme d'une attribution de compensation d'investissement qui sera une dépense d'investissement pour la communauté d'agglomération de l'albigeois et une recette d'investissement pour les communes. Cette attribution de compensation sera sur la période des quatre dernières années, soit 2018 – 2021. Le montant total des attributions de compensation d'investissement versées par la C2A s'élèvera à 585 462 € par an. Cette attribution de compensation d'investissement sera versée à partir de 2023.

A Cambon, la moyenne de la Taxe d'Aménagement 2018-2021 est de 51 039 €. L'Attribution de Compensation d'Investissement sera donc de 20 416 € (soit 40%).

La taxe d'aménagement étant une recette très volatile, une clause de revoyure sera mise en place au bout de trois ans. Afin de ne pas priver les communes de recettes d'investissement en cas de projet d'aménagement d'envergure sur leur territoire et d'être cohérent avec le pacte financier et fiscal de solidarité qui prévoit un soutien massif à l'investissement des communes.

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de l'Albigeois du 27-09-2022 fixant les règles de partage de la taxe d'aménagement, le conseil municipal adopte le principe de reversement de 40 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Et autorise M le maire à signer la convention de reversement.

## > CONSEIL MUNICIPAL

### *Rapport d'activité 2021 de la C2A*

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de

la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Le Conseil communautaire a reçu communication du rapport d'activité 2021 et pris acte de son contenu le 27 septembre 2022. Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

**Prochain conseil  
municipal :  
15 décembre 2022**

## > ÉCOLE



C'est dans un contexte sanitaire apaisé que s'est déroulée la rentrée des classes à l'école de Cambon.

Les entrées et sorties de tous les écoliers se font à nouveau par la porte principale et le nouveau protocole sanitaire a permis un retour à la normale dans l'organisation de l'accueil des enfants en classe et à la cantine.

Parmi les temps forts de cette première période, les enseignantes se sont saisies de la Journée Nature Propre organisée par la municipalité et travaillent sur l'environnement avec leurs élèves. À leur demande, des ambassadeurs du tri de la C2A vont intervenir dans toutes les classes et une "Marche verte" va être organisée au printemps. Trois classes vont également se rendre à Trifyl pour visiter le centre de tri des déchets.

À la veille des vacances de la Toussaint, les enseignantes et leurs élèves ont organisé une nouvelle édition de "La grande lessive". Petits et grands ont été invités à admirer les œuvres des élèves exposées devant leurs salles de classe.



## Journée Nature Propre



Samedi 17 octobre, la 3<sup>ème</sup> édition de la journée nature propre à Cambon a remporté un beau succès, avec une très belle participation des enfants de l'école accompagnés de leurs familles. La municipalité souhaite remercier toutes les familles cambonnaises qui se sont mobilisées pour cette matinée citoyenne ainsi que l'équipe éducative de l'école qui travaille avec les enfants sur le thème de la protection de l'environnement.

Cette année encore une centaine de kilogrammes de déchets, sans compter les pneus, ont été récoltés sur les bords de routes, les fossés ou aux abords du stade. En arrivant au centre bourg, les participants ont pu apprendre à distinguer les plastiques qui sont réellement recyclables. Et oui ! Tout le monde ne le sait pas, mais beaucoup de barquettes alimentaires ne doivent pas être jetées dans la poubelle jaune, par contre toutes les bouteilles ou bidons plastiques se recyclent. Pour clôturer cette matinée conviviale et ensoleillée un verre de l'amitié a été offert par la commune.



## Déclaration de catastrophe naturelle

Le manque de précipitations et les épisodes de canicule de l'été ont engendré une sécheresse importante des sols sur notre commune.



Des fissures sont peut-être apparues sur vos murs et vous souhaitez faire une déclaration auprès de votre assurance. Pour être indemnisé notre commune doit être reconnue en état de catastrophe naturelle.

Afin que cet état soit constaté, le maire de la commune doit faire une demande de reconnaissance auprès du préfet du Tarn. Il a besoin pour cela de rassembler les demandes de ses administrés afin de constituer un dossier. Il est donc important de déclarer rapidement votre sinistre en mairie pour que celle-ci puisse engager cette procédure de reconnaissance. Fournissez un dossier incluant la description du sinistre, la date et l'heure de survenance, la liste des dommages et des biens endommagés. N'hésitez pas à ajouter des photos permettant d'étayer vos déclarations.

L'ensemble des déclarations permettra à la mairie de déposer un dossier étayé à la préfecture qui doit contrôler le contenu de la demande et réunir les rapports d'expertise permettant de caractériser l'intensité du phénomène naturel à l'origine des dégâts recensés par la mairie.

Une commission interministérielle, présidée par le ministre de l'Intérieur, est chargée de donner un avis sur chaque dossier communal transmis par les préfets de département. Cette commission se prononce sur le caractère naturel et l'intensité anormale du phénomène en se basant sur les expertises techniques réalisées. Sur le fondement de ces avis, qui ont un simple caractère consultatif, les ministres compétents décident de la reconnaissance ou non des communes en état de catastrophe naturelle. Ces décisions sont formalisées par un arrêté interministériel publié au Journal Officiel. L'arrêté détermine, pour la reconnaissance ou la non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, la commune, la période prise en compte ainsi que l'agent naturel qualifié d'anormal ou de non-anormal. Il faut donc noter qu'une déclaration du sinistre en mairie, n'implique pas que l'état de catastrophe naturelle soit reconnue automatiquement. En cas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, les assurés disposent d'un nouveau délai de 10 jours au maximum après la publication de l'arrêté pour faire parvenir à leur compagnie d'assurance un état estimatif des dégâts ou de leurs pertes.

## AFPO

### Un après-midi à Cambon avec l'école de foot



Ce samedi 15 octobre tous les matchs de l'école de foot ont été annulé pour cause de pénurie d'essence, aussi l'ensemble des éducateurs a décidé d'organiser un après-midi ludique avec des matchs.

Cet après-midi s'est clôturé par un goûter.

Nous remercions l'équipe de l'entente Valderies Valence pour les U7 qui s'est déplacée pour ces matchs amicaux. Merci à tous les enfants de l'école de foot, aux dirigeants, aux éducateurs et aux parents pour leur présence !



## APE

### Assemblée générale de l'association des parents d'élèves

Lors de l'assemblée générale de l'APE, un nouveau bureau a été élu :

Les nouveaux membres sont :

- Mr TRANIER Yoann, Président.
- Mme VIEU Jennifer, Trésorière.
- Mme BEGUE Marie, Secrétaire.
- Mme TURLAN Adeline, Secrétaire adjointe.



Active dès le début de l'année scolaire, l'APE a lancé une première action avec sa traditionnelle vente de madeleines Bijou pour le plaisir des plus gourmands.

La prochaine action aura lieu le 27 novembre à la salle polyvalente de Cambon : une Bourse aux Jouets. Vous pouvez vous rapprocher de l'APE pour réserver un stand : [apecambon81@gmail.com](mailto:apecambon81@gmail.com).

Pour mener à bien toutes ces actions, les parents qui souhaitent donner un peu de leur temps occasionnellement sont les bienvenus et peuvent se rapprocher des membres de l'association pour se faire connaître et pour donner leurs disponibilités.

## TCC

### Assemblée générale du tennis



Enfin !!!!!!! Nous avons pu avoir une saison tennistique complète avec le retour à la normale des compétitions. Je tenais, une nouvelle fois, à mettre en avant tous les membres du bureau, Corinne, Philippe, Thierry, Ghislain, Olivier F, Jean Luc, Domi, Damien, Olivier B, JB qui ont été, une fois de plus, à la hauteur de ce que le club et les adhérents sont en droit d'attendre et je voudrais les remercier tous pour leur implication, disponibilité et soutien. Je tenais aussi à remercier et féliciter tous les capitaines d'équipe, pour leur implication cette saison à l'organisation des compétitions.

Merci à tous nos partenaires qui nous ont encore suivi cette année.

Le club compte 32 adultes et 2 enfants licenciés. Les entrainements ont été assurés le vendredi soir par Christophe qui a accepté de nous dépanner en prenant l'intérim d'Alexandre à partir de janvier.

Les équipes ont participé à différentes compétitions :

- Des compétitions régionales : AGRR messieurs +35 en régional 3 et + 55 en régional 2 ; Challenge des Pyrénées CE messieurs équipe 1 régional 4 et équipe 2 régional 6
- Des compétitions départementales : Challenge Cathare pour les équipes 1 et 2 hommes en division 3 ; Coupe de l'amitié pour une équipe hommes et une équipe dames.
- Le tournoi interne qui s'est conclu par la traditionnelle remise des prix suivi de la fête du club.

Pour la saison à venir, les entrainements reprennent le vendredi avec Christophe et le lundi soir avec Elsa. Les deux années qui viennent de passer, notre



## Vélo club cambonnais

### Assemblée générale du vélo club cambonnais

L'assemblée générale du Vélo Club Cambonnais s'est tenue le 7 octobre 2022 dans la salle des fêtes de Cambon. Lors de cette réunion à laquelle assistait une quarantaine d'adhérents sur les 55 que compte l'association, le président Jean Maurice Leroudier, accompagné des membres du bureau ont présenté le rapport moral et financier de l'année écoulée avec une rétrospective des activités, des sections VTT et "vélo route", ainsi que les manifestations à venir. À cette occasion le bureau a rappelé l'importance de la tenue de « la Cambonnaise », manifestation sportive vélo route, et marche organisée par le club chaque année en avril. Rappelons que l'année dernière il y avait plus de 400 participants à cette journée, c'est une manifestation où tout le monde a pris plaisir à découvrir les sentiers cambonnais sous le soleil et à se retrouver à l'arrivée autour d'un verre de l'amitié accompagnée d'une grillade. Elle est donc essentielle dans la vie du club et dans son équilibre financier.

Ce fut également l'occasion de remercier la mairie de Cambon et les sponsors pour l'attribution des subventions. En conclusion le président a rappelé qu'il était du devoir de tous les adhérents de faire en sorte qu'en 2023 perdurent les traditions du VCC dans la joie, la bonne humeur, la convivialité, sans oublier le plaisir de se surpasser ensemble.

À l'issue de cette assemblée, le bureau et le président ont été renouvelés dans leur fonction pour l'année à venir. La soirée s'est terminée autour d'un buffet et d'un pot de l'amitié.



## Les Blés d'Or

### La rentrée des Blés d'Or

Que peut-on faire à l'Association les Blés d'Or de Cambon ?



Cette association créée en 1983 a évolué, elle n'est plus réservée aux retraités. Depuis 2014, elle est adhérente à Générations Mouvement, Il n'y a plus de condition d'âge.

Le conseil d'administration peut organiser des déplacements, des lotos, des voyages, des repas, des ateliers pour aider les adhérents à conserver leur autonomie mais aussi pour créer un lien social.

Le programme pour cette fin d'année est le suivant :

Le jeudi 8 septembre ouverture du foyer pour aller jouer aux cartes ou aux jeux de société. Le foyer est ouvert tous les jeudis de 14h à 17 h. Il y a une période de fermeture pour les fêtes de fin d'année et l'été.

Le lundi 12 septembre reprise de l'Activité Physique Adaptée à la salle polyvalente. Cette activité dépend maintenant de l'AGV de Cambon . Il faut être adhérent aux Blés d'Or et avoir plus de 60 ans pour bénéficier du tarif réduit qui est de 50 € par an.

Le jeudi 6 octobre à 14 h salle polyvalente de Cambon, rencontre interclubs avec Fréjairolles et Mouziéys Teulet.

La marche et l'atelier « mémoire en liberté » reprendront début octobre.

Enfin, le jeudi 8 décembre, nous aurons le repas de Noël à la salle polyvalente de Cambon. Ce jour-là, il y aura aussi la vente des cartes d'adhérents pour 2023.

Vous pouvez vous joindre à nous pour nous apporter des



Pour les activités, il faut être adhérent et s'inscrire au préalable.

Pour tous renseignements :

Mme Marie-Louise Huc 05 63 53 02 40

M Jean Marie Cavallès 05 63 53 07 60.

M Michel Lasserre 05 63 53 01 25

### Village des enfants et des jeunes

#### Focus sur le centre de loisirs de Cambon



Le Village des Enfants et des Jeunes (CLAE et ALSH de Cambon) est une association qui est gérée par un bureau de parents bénévoles. Il est essentiel que les parents s'engagent pour la pérennité de l'association.

Suite à l'assemblée générale du 21 octobre 2022, le bureau de l'association **invite les parents volontaires à venir étoffer son équipe.**

Le bilan de l'année précédente a été présenté et malgré un contexte sanitaire difficile, les enfants ont été accueillis par des équipes investies et soucieuses de leur bien être.

Le projet pédagogique de l'année à venir a été présenté

et les activités proposées aux enfants les mercredis et pendant les vacances s'articulent autour de différents thèmes ludiques, sportifs, culturels et artistiques :

- septembre, octobre, vacances de la Toussaint : *la Mythologie*
- novembre, décembre, vacances de Noël : *Bollywood*
- janvier, février, vacances d'hiver : *les Couleurs*
- mars, avril, vacances de printemps : *le Far West*
- mai, juin : *Flower Power*
- vacances d'été : *les Arts de rue*

La bienveillance, le bien être de l'enfant et le jeu sont au cœur du travail des animateurs et de l'équipe de direction. Toutes les animations contribuent de façon transversale à insuffler une éducation positive à la vie en société, à la démocratie, au respect de l'être humain et de son environnement.

## > ENSEMBLE POUR CAMBON

### Le mot de la liste "Ensemble pour Cambon"

Chers Cambonnais,

Après l'avis favorable du CCAS (voir notre article dans le bulletin du mois de juillet), un partenariat a été signé entre Cambon et la société AXA pour la mise en œuvre de la Mutuelle Santé Communale. La réunion publique organisée le 8 sept a rencontré un certain succès : les 32 personnes présentes ont posé beaucoup de questions et ont manifesté de l'intérêt pour cette action. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Damien Capus, conseiller local d'AXA à Cunac.

Au cours de cet été caniculaire, les médias nous ont culpabilisés sur nos comportements quotidiens par rapport au changement climatique : nous serions donc coupables de trop consommer, d'utiliser nos voitures pour nous déplacer, de rafraîchir nos maisons l'été, de les chauffer l'hiver... coupables donc d'essayer de vouloir vivre mieux ? Ainsi l'isolation de nos maisons est une nécessité pour mieux vivre à la fois la chaleur de l'été et le froid de l'hiver. Si vous avez des difficultés à vous y retrouver dans le maquis des infos existantes, vous pouvez consulter le nouveau service public 'France Rénov' mis en place depuis le 1er janvier 2022 par le ministère de la Transition écologique. Il propose au niveau local un site internet « [renovoccitanie.tarn.fr](http://renovoccitanie.tarn.fr) » qui réunit les informations nécessaires au projet de rénovation, un outil de simulation sur les aides financières disponibles, un annuaire des artisans qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ; un numéro de téléphone (0 805 288 392) pour joindre le guichet unique à Albi. Les ménages souhaitant rénover leur logement peuvent être accompagnés par un interlocuteur de confiance : Mon Accompagnateur Rénov', dont la mission est de simplifier le parcours des travaux, grâce à un suivi pluridisciplinaire tout au long du projet : soutien technique, administratif, financier.

Nous restons comme toujours à votre écoute.

Viviane Gayral et Jean-Marc Nesen.

Merci pour vos contributions. Continuez à nous écrire sur notre BAL : [epcambon@laposte.net](mailto:epcambon@laposte.net)

### Éclairage public

La question de l'extinction nocturne de l'éclairage public est devenue fondamentale dans un contexte financier et énergétique actuellement contraint.



Notre commune s'est déjà engagée depuis plusieurs années dans un programme d'extinction nocturne. Au départ seulement quelques lotissements, puis fin 2020 c'est l'ensemble des rues de la commune qui se sont éteintes à partir de 23h30. Aujourd'hui pour compléter ce programme c'est l'éclairage de l'église qui s'éteint lui aussi la nuit.

Ce programme représente un assez fort gisement d'économies financières et énergétiques. Il permet également de protéger la biodiversité et la santé humaine en garantissant une meilleure qualité de nuit. Dans la continuité, le conseil municipal s'est interrogé sur les éclairages des fêtes de fin d'année et a choisi de réduire ces éclairages à la salle polyvalente et à la mairie avec des ampoules LED basses consommation.

### Le forum des associations



Comme chaque année, le forum des associations s'est déroulé le premier samedi de septembre devant la salle polyvalente.

Cette matinée a permis aux nombreux visiteurs de venir rencontrer les différentes associations de la commune, qu'elles soient sportives, culturelles à caractère social ou solidaires.



### Commémoration du 11 novembre

La cérémonie commémorative de l'armistice de 1918 se déroulera au monument aux morts le **vendredi 11 novembre à 14h30**. Ce temps de recueillement sera suivi d'un verre de l'amitié offert par la municipalité. Nous vous attendons nombreux !

### Application mobile Localiti

La commune de Cambon d'Albi a mis en place l'application mobile Localiti afin de vous transmettre en temps réel les dernières informations publiées sur le site.

Actualités, agenda des événements, alertes diverses, informations importantes : recevez une notification et consultez nos mises à jour en temps réel.



Enregistrez ou partagez vos informations favorites, envoyez-nous également vos signalements citoyens... Tout cela gratuitement et sans nécessité de se créer un compte !

Plus d'informations sur le site de la mairie: <https://cambondalbi.com/fr/>

### Déchetterie de Saint Juéry

Cet automne la déchetterie de Saint-Juéry va faire peau neuve ! L'ensemble du site va être rénové pour une meilleure circulation sur les quais, un accès aux bennes amélioré, la réfection des voies et une nouvelle signalétique.



La déchetterie est donc fermée du 5 septembre au 2 décembre. Les usagers cambonnais sont invités à utiliser la déchetterie de Ranteil ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 18h et le dimanche de 9h à 12h.

### Stade municipal

La régie de quartier d'Albi a effectué la rénovation des clôtures à main-courante des terrains de foot au stade municipal de Cambon. Décapage par sablage puis peinture ont été réalisés au début de l'automne.

Le grillage du terrain de foot à 7 a également été remplacé.



#### Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00 ; Email : [secretariat@mairiedecambon.fr](mailto:secretariat@mairiedecambon.fr) ; Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>  
Directeur de publication : Philippe Granier ; Rédaction et mise en page : Commission communication  
Impression : octobre 2022 - Tirage : 950 exemplaires